

CITÉ DE DORVAL

Le 28 août 2024

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 26 août 2024, à 20 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Louiza Sadoun, Greffière adjointe

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller Christopher von Roretz

1 OUVERTURE

CM2408 346

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le point 5.7 « Approbation des recommandations du groupe de travail sur la circulation - Procès-verbal du 3 juillet 2024 » est modifié par le retrait de la recommandation : « Dos d'âne Elmridge - Installation de deux dos d'âne allongés permanents en asphalte devant le 330 et 375 Elmridge »;

Le point 5.8 « Approbation des recommandations du groupe de travail Vélos - Procès-verbal du 30 juillet 2024 » est retiré;

Le point 9.1 « Résolution pour la gouvernance de l'organisme à but non lucratif Golf Dorval » est ajouté;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 26 août 2024 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 347

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal

1. Un résident de l'avenue Saint-Louis émet des commentaires sur le **Golf Dorval** et adresse des questions concernant : 1) la propriété au **252 rue Clément**; et 2) le **dos d'âne** sur l'avenue Saint-Louis.

(À la demande du maire, la conseillère Nicole Duchastel prend la parole pour répondre à la deuxième question du résident)

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour émettre des commentaires sur le Golf Dorval).

2. Un résident de l'avenue Mousseau Vermette adresse une question concernant les points de collecte des **résidus encombrants sur Mousseau Vermette**.

3. Un résident de l'avenue Saint-Charles adresse des questions concernant : 1) les **espaces verts** à Dorval; 2) les **inondations** à la suite des pluies du 9 août; et 3) l'utilisation de **produits chimiques** au Golf Dorval.

(La séance est suspendue à 20 h 51 et reprendra à 21 h 12)

4. Une résidente de l'avenue Vinet adresse des questions concernant les actions de la Cité de Dorval à la suite des **inondations du 9 août**.

5. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) la **maison Minnie Louise-Davis au 1240 chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore**; 2) la **sécurité publique** dans les secteurs du centre commercial et du terminus de Dorval; et 3) le **Champ des Monarques**.

6. Un résident de Vaudreuil-Dorion trois questions concernant la **pollution de l'air** provenant de l'Aéroport de Montréal.

7. Un résident de l'avenue Neptune adresse deux questions concernant le **12 Dahlia** et une question concernant une **assistance financière** de la Cité aux propriétaires de maisons patrimoniales.

8. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore adresse des questions concernant : 1) les **chiens** dans les espaces de jeu au parc Saint-Charles; 2) la transparence de la Cité au sujet des projets; et 3) les plans des **mesures d'urgence** de la Cité.

9. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette adresse des questions concernant : 1) l'étude de **capacité des conduites municipales**; 2) les **mesures de durabilité** de la Cité; et 3) l'impact financier des derniers **désastres naturels**.

10. Une résidente de l'avenue Boylan adresse une question concernant la **piscine Ballantyne**.

2 APPROBATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

CM2408 348

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 15 juillet 2024

Attendu que le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 349

2.2 Dépôt du rapport d'expertise historique et patrimoniale de la résidence Quatre Vents située au 12, avenue Dahlia.

Le rapport d'expertise historique et patrimoniale de la résidence Quatre Vents daté du 12 août 2024 et préparé par la firme LemayMichaud + Réal Paul Architecte Inc., est déposé pour l'information des membres du conseil.

3 RÈGLEMENTATION

CM2408 350

3.1 Règlement sur la délégation de pouvoirs - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 3 juillet au 8 août 2024 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005, est déposé devant le Conseil.

4 CONTRATS ET ENTENTES

CM2408 351

4.1 Autorisation de signature d'un acte de servitudes entre la Cité de Dorval et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

ATTENDU que le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (le "**Centre**") a cédé à la Cité de Dorval en 2014 un terrain pour la construction du complexe aquatique et sportif de Dorval (le "**CASD**");

ATTENDU que la cession du terrain a été faite sans considération monétaire, mais en échange d'une convention d'usage prioritaire du CASD par les écoles du Centre durant un horaire prévu dans la convention d'usage et de la signature de certaines servitudes pour donner effet à cet usage prioritaire;

ATTENDU que pour donner suite à la convention d'usage et aux engagements pris par les parties dans l'acte de cession et la convention d'usage, il y a lieu de signer un acte de servitudes de stationnement et de passages entre les parties;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire et la greffière, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Cité de Dorval, un acte de servitudes entre la Cité de Dorval et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'établissement de servitudes de stationnement et de passage sur le lot 5 073 271 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Montréal, en faveur du lot 5 073 270 du même cadastre, et d'une servitude

de passage sur le lot 5 073 270 en faveur du lot 5 073 271, le tout selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude joint au présent dossier décisionnel, ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'AUTORISER le maire et la greffière, ou la greffière adjointe en son absence, à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 352

4.2 Renouvellement de contrat 2024-2025 - Appel d'offres public - Location d'équipements de déneigement avec opérateurs

ATTENDU QUE par la résolution CM2207 329 adoptée le 11 juillet 2022, le Conseil a adjugé à l'entreprise Roxboro Excavation inc., le contrat TP2022-14 relatif à la location d'équipements de déneigement avec opérateurs, au montant global de 1 693 236,83 \$ TTC pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU que la résolution CM2307 302 du 17 juillet 2023 autorisait le premier renouvellement du contrat pour la saison hivernale 2023-2024, au montant de 1 693 236,83 \$ TTC plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement pour la saison hivernale 2024-2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER pour la saison hivernale 2024-2025, la deuxième option de renouvellement du contrat TP2022-14 accordé à l'entreprise Roxboro Excavation inc. relatif à la location d'équipements de déneigement avec opérateurs, au montant de 1 815 403,86 \$ TTC (ajusté selon l'indice du prix à la consommation de 2.5%).

Poste budgétaire : 02 330 00 516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 353

4.3 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public - Repérage et enlèvement de graffitis

ATTENDU QUE par la résolution CM2211 507 adoptée le 21 novembre 2022, le Conseil a adjugé à l'entreprise Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), le contrat TP2022-27 pour le repérage, le nettoyage et l'enlèvement de graffitis sur le territoire de la Cité de Dorval pour 2023;

ATTENDU QUE la résolution CM2311 481 du 20 novembre 2023 autorisait le premier renouvellement du contrat pour 2024, au montant de 90 542,81 \$ TTC;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics est satisfait des services rendus par l'entreprise Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), et qu'il y a lieu d'exercer la deuxième année d'option pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER pour 2025 la deuxième année d'option du contrat TP2022-27 pour le repérage, le nettoyage et l'enlèvement de graffitis sur le territoire de la Cité de Dorval, adjugé à l'entreprise Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), au montant global de 92 698,59 \$ TTC.

Poste budgétaire : 02 701 53 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 354

4.4 Modification de contrat – Appel d'offres public- Réaménagement et resurfaçage du stationnement du parc Ballantyne

ATTENDU QUE par la résolution CM2104 141 adoptée le 19 avril 2021, le Conseil a adjugé à l'entreprise Shellex Groupe Conseil, le contrat IM2021-13, relatif aux services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement et le resurfaçage du stationnement du parc Ballantyne, pour un montant total de 71 284,50 \$ TTC;

ATTENDU QUE selon l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

ATTENDU QUE les plans et devis définitifs n'ont pas été encore réalisés et que le service du Génie a mis le projet de réfection du stationnement de côté pour réaliser le projet de mise aux normes du chalet et de la piscine Ballantyne;

ATTENDU QUE dans l'intervalle, l'entreprise Shellex a ajusté ses prix de 2021 à ceux de 2024-2025, ce qui représente un montant additionnel total de 17 246,25 \$ TTC pour la Cité;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER une enveloppe budgétaire n'excédant pas 17 246,25 \$ TTC pour couvrir les dépenses additionnelles découlant de l'ajustement de prix de l'entreprise Shellex Groupe Conseil de 2021 à 2024-2025 dans le cadre du projet de réaménagement et de resurfaçage du stationnement du parc Ballantyne.

Poste budgétaire : 23 040 90 000, projet 2021-11, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 355

4.5 Modification de contrat – Appel d'offres public - Mise aux normes du centre aquatique Ballantyne

ATTENDU QUE par la résolution CM2305 214, le Conseil a adjugé à l'entreprise CELEB CONSTRUCTION LTÉE, le contrat relatif à la mise à la mise aux normes du centre aquatique Ballantyne, pour un montant total de 8 157 476,25 \$ TTC;

ATTENDU QUE par la résolution CM2307 314, le Conseil a approuvé une enveloppe budgétaire prévisionnelle n'excédant pas 880 000\$ TTC à GBI et à CELEB construction pour couvrir des dépenses incidentes ou contingentes au projet;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction et de mise aux normes du centre aquatique Ballantyne s'avèrent beaucoup plus fastidieux que prévu;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'émission de bons de commande ouverts pour un montant total n'excédant pas 800 000 \$ TTC pour couvrir des dépenses incidentes ou contingentes qui ne pouvaient être prévu dans le mandat initial, à répartir parmi les entreprises suivantes : CELEB Construction Ltée, GBI, Laboratoire GS et Macogep;

Postes budgétaires : 23 080 12 000 et 23 080 90 000, projet 2021-28 - financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 356

4.6 Modification d'un contrat de gré à gré - Service d'un enviroconseiller - Ligne verte 2024

ATTENDU QUE par la résolution CM2403 124 adoptée le 18 mars 2024, le Conseil a adjugé à l'entreprise Solutions Alternatives Environnement Inc. (SAE), un contrat relatif à des services d'un enviroconseiller en vue de gérer le service de ligne verte offerte par la Cité de Dorval à ses citoyens, au montant global de 39 942,32 \$ TTC, pour une banque de 600 heures pour 2024;

ATTENDU QU'une banque additionnelle de 440 heures non prévues au contrat initial est requise pour terminer l'année 2024 équivalent à un montant additionnel de 28 973,70 \$ TTC;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'augmentation du contrat accordé à l'entreprise Solutions Alternatives Environnement Inc. (SAE), au montant de 28 973,70 \$ TTC, pour les services additionnels d'un enviroconseiller pour compléter l'année 2024, pour un montant total de 68 916,02 \$ TTC pour 2024.

Poste budgétaire : 02 610 12 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 357

4.7 Octroi de contrat - Appel d'offres public - Conception de plans et devis - Avenues Dubord, Hydepark et London

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public IM2024-12, deux entreprises ont fourni des prix pour la conception intégrée des plans et devis des avenues Dubord, Hydepark et London;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Avizo Experts-Conseils Inc., le contrat IM2024-12 pour la conception des plans et devis des avenues Dubord, Hydepark et London, pour un montant total de 99 717,82 \$ TTC.

Poste budgétaire : 02 320 25 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 358

4.8 Octroi de contrat - Appel d'offres public via le Centre d'acquisitions gouvernementales - Location d'un photocopieur à la bibliothèque avec module de paiement

ATTENDU QUE le contrat pour la location du photocopieur pour l'usage public à la Bibliothèque de Dorval est venu à échéance en mars 2024;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a adhéré en août 2022 au regroupement d'achats imprimantes et multifonctions 2022-8065-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) dans le cadre de la location de photocopieurs pour différents services de la Cité de Dorval, pour une période de 60 mois (5 ans) et que le fournisseur désigné pour la Cité de Dorval est DELCOM (COPISCOPE INC.);

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'entreprise Delcom (COPISCOPE INC.) le contrat relatif à la location du photocopieur pour l'usage public à la Bibliothèque de Dorval avec le module de paiement, pour un montant global de 15 984,98 \$ TTC.

Poste budgétaire : 02 702 30 670

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 359

4.9 Octroi de contrat - Appel d'offres public relatif à des services professionnels - Construction des nouveaux ateliers municipaux

ATTENDU QUE l'étude de désuétude de l'actuel bâtiment des travaux publics et de son terrain a démontré que ceux-ci ont atteint la fin de leur durée de vie utile.

ATTENDU QU'un nouveau bâtiment doit être construit sur un autre site opérationnel.

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment doit être construit sur un terrain situé dans une zone industrielle avec des considérations de développement durable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE le projet qui sera réalisé en mode Design Built, la Cité recherche un cabinet d'architecture et d'ingénierie spécialisée dans l'élaboration d'un PFT incluant l'analyse des besoins, l'esquisse du projet et la préparation du mandat pour le consortium en Design Built;

ATTENDU QUE le prestataire retenu devra fournir un rapport complet à la fin du mandat, ainsi qu'un document d'appel d'offres pour le volet exécution du projet;

ATTENDU QUE le coût du projet de construction en Design Built sera estimé par les professionnels durant leur mandat, incluant divers travaux tels que la démolition des bâtiments existants, la préparation de l'emplacement, la construction du nouveau bâtiment et les aménagements extérieurs;

ATTENDU QUE le calendrier des travaux et le budget de réalisation seront approuvés par la Cité avec des échéances détaillées pour chaque étape du projet;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP2024-45 relatif à des services professionnels multidisciplinaires de rédaction d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour la construction d'un nouveau site opérationnel des Travaux publics, la Section des ressources matérielles a reçu quatre soumissions;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'entreprise Lemay Michaud Architecture Design Inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat TP2024-45 relatif à des services professionnels multidisciplinaires de rédaction d'un programme fonctionnel et technique (PFT) en vue de la construction d'un nouveau site opérationnel des Travaux publics, au montant global de 497 685,38 \$ TTC, conformément à sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 360

4.10 Octroi de contrat – Appel d'offres public - Gestion et coordination du projet de réaménagement urbain du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore - Phase 3 (planification)

ATTENDU QUE la Division des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres public AU2022-01 le 10 février 2022, pour mandater une firme d'experts en gestion et coordination de projets pour le réaménagement urbain d'un tronçon du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

ATTENDU QU'à sa séance du 16 mai 2022, le Conseil approuvait une enveloppe budgétaire de 1 856 992,16 \$ TTC pour des services d'accompagnement en gestion de projet pendant toutes les phases du projet du réaménagement du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

ATTENDU QU'à sa séance du 16 mai 2022, le Conseil a autorisé l'émission d'une commande de 245 471,63 \$ TTC à la firme Macogep pour la première phase (initiation) du projet de réaménagement du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

ATTENDU QU'à sa séance du 19 juin 2023, le Conseil a autorisé l'émission d'une commande de 345 499,88 \$ TTC à la firme Macogep pour la deuxième phase des travaux (développement) du projet de réaménagement du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite procéder à la troisième phase du projet, soit la phase de planification;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'émission d'une commande à l'entreprise Macogep pour la troisième phase des travaux (planification) du projet de réaménagement du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore au montant de 333 203,30 \$ TTC.

Poste budgétaire : 23 040 90 000, projet 2020-19, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 361

4.11 Octroi de contrat - Appel d'offres public - Stratégie d'adaptation du territoire aux changements climatiques

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau programme de subvention OASIS qui cadre parfaitement avec la volonté de la Cité de Dorval de rendre son territoire résilient aux changements climatiques, essentiellement en ce qui a trait à la gestion durable des eaux pluviales et la gestion des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a pris connaissance du guide du programme OASIS – Volet 1 Soutien à la planification du verdissement, de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement, et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

ATTENDU QUE par lettre datée du 8 décembre 2023, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a accordé un soutien financier jusqu'à concurrence de 1 289 484 \$ à la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public IM2024-18 a été lancé par la Section des ressources matérielles et que sept entreprises ont déposé une soumission;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'entreprise Lemay CO inc., le contrat IM2024-18, pour un montant de 879 271,31 \$ TTC, pour des services professionnels qui incluent la définition des risques liés aux changements climatiques, la planification des solutions d'adaptation, et l'analyse des coûts et bénéfices des propositions d'amélioration des sites sélectionnés sur le territoire de la Cité de Dorval.

Poste budgétaire : 02 470 25 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 362

4.12 Octroi de contrat - Demandes de prix - Mandat de recrutement pour le comblement d'un poste de Chef(fe) de division - Affaires juridiques et greffier(ière) adjoint(e)

Attendu que la Cité de Dorval désire s'adjoindre des services d'une entreprise de recrutement en vue du comblement d'un poste vacant au sein du Service des affaires juridiques et du Greffe;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer à l'entreprise Talinko inc. un mandat de recrutement au montant de 24 500 \$ TTC en vue du comblement du poste de chef(fe) de division - affaires juridiques et greffier(ère) adjoint(e) au Service des affaires juridiques et du Greffe, conformément à son offre de service du 14 août 2024.

Poste budgétaire : 02 160 00 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 363

4.13 Octroi de contrat - Demandes de prix - Réparations urgentes sur l'unité Dectron au complexe aquatique et sportif Dorval

ATTENDU QUE des réparations urgentes sont nécessaires sur l'unité Dectron au complexe aquatique et sportif de Dorval suivant son inspection ;

ATTENDU QUE suite à des demandes informelles de prix, deux entreprises ont fourni des prix pour les services de réparations sur l'unité Dectron;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à Névé réfrigération, entreprise ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à la des réparations urgentes sur l'unité Dectron du complexe aquatique et sportif Dorval, pour un montant global de 17 585,43 \$ TTC, conformément à sa soumission du 21 août 2024.

Poste budgétaire : 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 364

4.14 Octroi de contrat de gré à gré - Réparation surfaceuse à l'aréna Westwood

ATTENDU qu'un contrat pour l'inspection et quelques réparations des deux surfaceuses à glace a été octroyé à Robert Boileau inc. par dossier délégué au mois de juin pour un montant de 11 653,08 \$ TTC;

ATTENDU QUE suite à cette inspection de début de saison, des réparations urgentes sont nécessaires sur la surfaceuse de l'aréna Westwood;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER à l'entreprise Robert Boileau inc., le contrat relatif à la réparation de la surfaceuse de l'aréna Westwood au montant total de 14 989,73 \$ TTC, pour un contrat totalisant 26 642,81 \$ TTC.

Poste budgétaire : 02 701 34 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 365

4.15 Octroi de contrat de gré à gré - Fourniture de sacs en papier pour la collecte de feuilles - Automne 2024

ATTENDU QUE chaque année, la Cité de Dorval distribue des sacs en papier aux citoyens pour la collecte annuelle de feuilles mortes;

ATTENDU QUE l'entreprise Sac au sol inc. est le seul fournisseur pouvant fournir le type de sac et la quantité demandée pour l'automne 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Sac au sol inc., au montant global de 21 381,04 \$ TTC, pour la fourniture de sacs en papier pour la collecte de feuilles mortes pour l'automne 2024, conformément à sa soumission.

Poste budgétaire : 02 452 35 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 366

4.16 Octroi de contrat de gré à gré - Location et installation d'un plafond lumineux et de décorations pour le Marché de Noël 2024

ATTENDU QUE la Cité de Dorval tiendra son marché de Noël lors de la période des fêtes 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un système de plafond lumineux pour le site du marché de Noël;

ATTENDU QUE l'entreprise A. Impact Production inc., spécialisée dans ce genre d'installation, a soumis un prix à la demande du Service des travaux publics pour l'élaboration d'un décor de Noël;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise A. Impact Production inc., seule entreprise spécialisée dans l'installation de plafond lumineux, au montant global de 20 005,65 \$ TTC, pour la location, l'installation et le démantèlement d'un plafond lumineux nécessaire à la mise en place du Marché de Noël 2024, conformément à sa soumission.

Poste budgétaire : 02 701 71 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 367

4.17 Octroi de contrat de gré à gré - Contrôle de la qualité et conformité des travaux de conciergerie au complexe aquatique et sportif de Dorval

ATTENDU QU'un mandat de trois mois a été approuvé en mai 2024 par la décision déléguée 2024-05-162000 à l'entreprise ValkarTech, au montant de 12 000 \$ TTC, pour la prise en charge du contrôle et de la qualité et conformité des travaux d'hygiène au complexe aquatique et sportif de Dorval;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval est satisfaite des services rendus et souhaite prolonger le mandat avec l'entreprise ValkarTech, entreprise possédant une expertise unique en matière d'hygiène et de salubrité;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER un second mandat à l'entreprise ValkarTech (9295-8180 Québec Inc), seule entreprise ayant déposé une soumission suivant la publication d'un avis d'intérêt pour des services de contrôle de la qualité et de la conformité des travaux d'entretien sanitaire et de l'hygiène du complexe aquatique et sportif de Dorval, au montant de 15 328,47 \$ TTC, pour la période de septembre à décembre 2024, représentant un montant total de 27 328,47 \$ TTC pour 2024.

Poste budgétaire : 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FINANCE ET ADMINISTRATION

CM2408 368

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Conformément à l'article 7.4 du Règlement RCM-30-2009 en matière de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 juillet 2024 est déposée au Conseil.

CM2408 369**5.2 Approbation des virements budgétaires**

ATTENDU QUE des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les virements aux postes budgétaires tels que décrits à la liste des virements du 1^{er} au 31 juillet 2024 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 370**5.3 Dons et souscriptions**

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

- Wiaih au montant de 300 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- Maison Sault-Saint-Louis au montant de 1 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 371**5.4 Autorisation de dépenses de réclamations**

ATTENDU QUE le Service des affaires publiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 3 juillet au 12 août 2024 et totalisant 1 056,55 \$ non taxable.

Poste budgétaire : 02 190 00 995

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 372

5.5 Demande d'exemption de taxes - Centre Marc Vanier Inc.

ATTENDU QUE le Centre Marc Vanier Inc. est propriétaire des résidences situées au 40, avenue de La Présentation, 331, croissant Linnet, 539, avenue Starling, 245, avenue Clément, 213, avenue Martin et 391, avenue Martin à Dorval;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a accordé une reconnaissance aux fins de l'exemption de la taxe foncière pour chacun des cinq premiers immeubles indiqués et qu'une demande est présentement en cours en ce qui a trait à l'immeuble localisé au 391, avenue Martin;

ATTENDU QUE la Commission municipale doit consulter la municipalité avant de reconnaître cet organisme et que la municipalité doit donner son avis dans les 90 jours suivant la demande de la Commission;

ATTENDU QUE les autorités de la Cité de Dorval souhaitent que la Commission municipale du Québec assure que le Centre Marc Vanier Inc. rencontre toutes les exigences des articles 243.7 et 243.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale* quant à une exemption de taxes pour la propriété visée;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

QUE la Cité de Dorval s'en remette à la Commission municipale du Québec pour déterminer si la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières adressée par le Centre Marc Vanier Inc. pour l'immeuble sis au 391, avenue Martin à Dorval est bien fondée et que l'organisme répond à l'ensemble des exigences des articles 243.7 et 243.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 373

5.6 Programme de subvention pour les maisons lézardées - 1885, avenue Carson.

ATTENDU l'adhésion de la Cité de Dorval au programme de maisons lézardées de la Société d'Habitation du Québec à sa séance du 19 février 2024;

ATTENDU l'adoption du règlement RCM-85-2021 sur l'instauration du programme rénovation Québec « volet maisons lézardées »;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec rembourse à la Cité 50 % du montant versé aux citoyens dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence de 6 250 \$;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le remboursement d'une subvention de 12 500 \$ aux propriétaires du 1885, avenue Carson pour des travaux effectués dans le cadre du programme de maisons lézardées, dont 6 250 \$ est le montant financé par la Cité de Dorval.

Postes budgétaires : 02 639 02 996 (6 250 \$) et 54 135 90 003 (6 250 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 374

**5.7 Approbation des recommandations du groupe de travail sur la circulation -
Procès-verbal du 3 juillet 2024**

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la circulation a tenu une rencontre le 3 juillet 2024 afin d'étudier des demandes relatives à la circulation et à la signalisation routière;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les recommandations apparaissant au procès-verbal du 3 juillet 2024, à savoir :

- Acquisition d'équipements divers
Procéder à l'achat de pièces pour dos d'âne temporaire, de lot de silhouettes d'enfants et d'une nouvelle traverse piétonnière clignotante et solaire
- Balise 1000 5e avenue
Installation d'une balise près de la ligne d'arrêt sur la 5e avenue à l'intersection Lepage
- Silhouette d'enfant à l'intersection Morris et Allard
Installation de deux silhouettes d'enfants sur Allard à l'intersection Morris
- Modification de l'emplacement des arrêts sur Oakville entre Herron et Carson
Enlèvement de l'arrêt dans les deux approches à l'intersection Denton et installation d'un arrêt dans les deux approches à l'intersection Stream et à l'intersection Windermere
- Dos d'âne Brookhaven
Installation d'un dos d'âne allongé temporaire devant le 370 Brookhaven
- Dos d'âne Campbell
Installation d'un dos d'âne allongé temporaire entre le 2215 et 2195 Campbell
- Intersection Bord-du-Lac et Tulip
Installation d'une traverse piétonnière clignotante et solaire du côté ouest de l'intersection et l'ajout d'une nouvelle traverse piétonnière protégée du côté nord de l'intersection
- Débarcadère Avenue de la Présentation
Ajout d'une signalisation permettant un stationnement débarcadère maximum 15 minutes au sud de Dawson des 2 côtés de l'avenue de la Présentation sur +/-50 mètres
- Parc Saint-Charles
Enlèvement des 2 cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite en face du 98 Saint-Charles
- Stationnement Dumouchel et Sainte-Marie
Ajout d'une signalisation du côté nord de Dumouchel et Sainte-Marie interdisant le stationnement la journée du samedi et dimanche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 *Approbation des recommandations du groupe de travail Vélos - Procès-verbal du 30 juillet 2024*

Ce point a été retiré de l'ordre du jour au moment de son adoption

CM2408 376

5.9 Contribution 2024 - PME MTL Ouest-de-l'Île

ATTENDU QUE PME MTL Ouest-de-l'Île a soumis à la Cité de Dorval sa demande annuelle de contribution aux frais de fonctionnement du commissariat industriel pour 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la contribution 2024 pour les frais de fonctionnement du commissariat industriel de PME MTL Ouest-de-l'Île (autrefois CLD) au coût de 34 460 \$ (non taxable).

Poste budgétaire : 02 621 00 972

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 377

5.10 Contribution financière de partenariat au Festival Blues 2024 à Dorval.

ATTENDU QUE « The West Island Blues Festival » a soumis à la Cité de Dorval une demande de contribution financière à un partenariat pour l'année 2024;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la contribution au partenariat 2024 au coût de 10 000 \$ (non taxable) à « The West Island Blues Festival ».

Poste budgétaire : 02 701 70 450

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 URBANISME

CM2408 378

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29 juillet 2024

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 juillet 2024 est déposé aux membres du conseil.

CM2408 379

6.2 Dépôt du rapport comparatif et de la liste des permis et certificats émis – Juillet 2024

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil :

- Liste des permis et certificats généraux émis pour le mois de juillet 2024;
- Rapport comparatif progressif des permis et certificats émis pour les mois de juillet 2023 et 2024.

CM2408 380

6.3 Demandes d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale - 1625-1635, place Déry (PIIA-2024-0016) - 301, avenue Dorval (PIIA-2024-0024) - 690, avenue Michel-Jasmin (PIIA-2024-0021)

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0016 concernant la propriété située au 1625-1635, place Déry visant à autoriser un projet de construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée avec garage attaché;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0024 concernant la propriété située au 301, avenue Dorval visant à autoriser un projet d'affichage;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0021 concernant la propriété située au 690, avenue Michel-Jasmin visant à autoriser un projet d'affichage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes lors de sa réunion du 29 juillet 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les plans et les documents associés aux projets suivants :

- PIIA-2024-0024 - Projet d'affichage au 301, avenue Dorval;
- PIIA-2024-0021 - Projet d'affichage au 690, avenue Michel-Jasmin.

DE DÉSAPPROUVER les plans et les documents associés au projet suivant, pour les raisons énoncées au procès-verbal du CCU du 29 juillet 2024, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- PIIA-2024-0016 - Projet de construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au 1625-1635, place Déry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 381**6.4 Approbation d'une compensation pour frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - 760, avenue de l'Église - Lot 1 523 158**

ATTENDU QU'un projet de redéveloppement (15 logements) du lot 1 523 158 situé au 760, avenue de l'Église, a été approuvé par le conseil municipal par la résolution CM2305 230 adoptée le 15 mai 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 44.7 du règlement de zonage RCM-60A-2015, le propriétaire d'un terrain faisant l'objet d'un redéveloppement doit, préalablement à la délivrance d'un permis de construction, s'engager à céder gratuitement à la municipalité un terrain d'une superficie de 10 % du site qui, de l'avis du Conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ou en versant une somme en argent à la municipalité d'un montant équivalent à 10 % de la valeur du site;

ATTENDU QUE la valeur du terrain a été établie, conformément à l'article 44.11 du règlement de zonage RCM-60A-2015, à un montant de 700 260 \$ et que par conséquent, le montant de la compensation monétaire s'établit à 70 026 \$;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement recommande au Conseil d'opter pour une compensation en argent;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil autorise une compensation pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre d'un projet de redéveloppement en argent, au montant de 70 026 \$ taxes non applicables, relativement à la demande de permis de construction visant le lot 1 523 158, lequel montant sera payable préalablement à l'émission du permis, conformément à l'article 44.7 du règlement de zonage RCM-60A-2015 de la Cité de Dorval;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 DIVERS PROJETS

CM2408 382**7.1 Création de la bourse « Jane Rajca »**

ATTENDU QUE l'accès à l'éducation est reconnu comme un déterminant social majeur de la santé, influençant de manière significative la qualité de vie et le bien-être à long terme;

ATTENDU QUE madame Jane Rajca s'est impliquée avec dévouement pendant plus de 40 ans au sein de notre cité afin d'aider les citoyens vulnérables de notre communauté;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la division de l'Assistance communautaire à créer et offrir une bourse annuelle au montant de 1 000 \$ en l'honneur de madame Jane Rajca afin de fournir un soutien financier à un citoyen utilisant déjà les services de l'Assistance communautaire et désirant retourner ou poursuivre des études postsecondaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 383

7.2 Proclamation de la Semaine de la sécurité ferroviaire - 23 au 29 septembre 2024

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de la Cité de Dorval appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 384

7.3 Adoption du Plan d'action en matière d'inclusion universelle 2024 à 2026

ATTENDU QUE les municipalités locales qui comptent au moins 15 000 habitants sont assujetties à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QU'un plan d'action en matière d'inclusion universelle décrivant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures correctives qui seront apportées doit être déposé auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec;

ATTENDU QUE le comité sur l'intégration des personnes handicapées nouvellement désigné le comité d'inclusion universelle propose un plan d'action triennal pour 2024-2026;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER et de déposer le plan d'action en matière d'inclusion universelle pour la période 2024-2026, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 RESSOURCES HUMAINES

CM2408 385

8.1 Autorisation d'embauches et nomination en vue du comblement de divers postes vacants

ATTENDU les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Direction des ressources humaines en vue du comblement de divers postes vacants au sein de la Cité de Dorval;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes :

- monsieur Éric de la Sablonnière, au poste de DGA et directeur des Services administratifs, en vue de sa permanence, et ce, sujet à une période de probation de six mois.
- madame Nathalie Hadida, au poste de directrice des affaires juridiques et greffière au Service des affaires juridiques et du Greffe, en vue de sa permanence et ce, sujet à une période de probation de six mois.
- madame Julie Lebrun, au poste temporaire de cheffe de division - assistance communautaire au Service des loisirs et culture, et ce, sujet à une période de probation de six mois;

ET DE NOMMER madame Denise Desjardins à titre de trésorière de la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 386

8.2 Confirmation de permanence au poste de régisseuse sportive, Service des loisirs et de la culture - Division aquatique

ATTENDU QUE madame Lorena Burdiez a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de régisseuse sportive, Division aquatique;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER, à compter du 29 juillet 2024, la nomination permanente de madame Lorena Burdiez au poste de régisseuse sportive, Division aquatique au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 387

8.3 Confirmation de permanence au poste de superviseur foresterie urbaine - Service des travaux publics

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Bernatchez a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de superviseur foresterie urbaine;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER, à compter du 29 juillet 2024, la nomination permanente de monsieur Patrick Bernatchez au poste de superviseur foresterie urbaine, au Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 388

8.4 Confirmation de permanence au poste de directeur du Service de l'aménagement urbain

ATTENDU QUE monsieur Benoit Lévesque a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de directeur du Service de l'aménagement urbain;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER, à compter du 5 août 2024, la nomination permanente de monsieur Benoit Lévesque au poste de directeur au Service de l'aménagement urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 389

8.5 Mesure disciplinaire

ATTENDU la recommandation du directeur général détaillée dans le rapport « Sommaire exécutif – Motif de recommandation : suspension », annexée en pièce jointe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER une suspension sans solde de trois jours ouvrables de l'employé #29435 pour les motifs exprimés dans le rapport joint, les dates de suspension demeurant à être fixées au moment opportun par son supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2408 390

8.6 Mesure disciplinaire

ATTENDU la recommandation du directeur général détaillée dans le rapport « Sommaire exécutif – Motif de recommandation : suspension », annexée en pièce jointe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER une suspension sans solde de trois jours ouvrables de l'employé #3120 pour les motifs exprimés dans le rapport joint, les dates de suspension demeurant à être fixées au moment opportun par son supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 AFFAIRES NOUVELLES

CM2408 391

9.1 Résolution pour la gouvernance de l'organisme à but non lucratif Golf Dorval

Le conseiller Pascal Brault fait lecture, séance tenante, du préambule et de la proposition principale suivante :

« Publication sur le site web de la Cité de Dorval des états financiers du Golf Dorval et de la liste des membres du conseil d'administration »

RÉSOLUTIONS POUR LA TRANSPARENCE DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF GOLF DORVAL

Considérant que Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Québec, Winnipeg, Halifax, Victoria partage les états financiers de ses organismes de loisirs sur son site web.

Considérant toutes ces villes montrent un engagement envers la transparence et la bonne gouvernance en rendant ces informations accessibles au public

IL EST RÉSOLU :

- 1. Que les états financiers du Golf Dorval soient publiés annuellement sur le site internet de la Cité de Dorval.*
- 2. Que la liste des membres du conseil d'administration du Golf Dorval soit mise à jour et publiée sur le site internet de la Cité de Dorval.*
- 3. Que toute modification importante concernant les finances ou la composition du conseil d'administration soit communiquée aux membres et publiée en ligne dans un délai raisonnable.*
- 4. Que, selon les articles de bonne gouvernance, toutes les décisions importantes soient prises de manière transparente et en consultation avec les membres de l'organisme en publiant ces information sur le site internet de la ville. »*

La proposition principale est appuyée par le conseiller Paul Trudeau.

Un débat s'engage entre les conseillers et le maire.

Le conseiller Pascal Brault propose d'amender la proposition principale en remplaçant le titre « Résolutions pour la transparence de l'organisme à but non lucratif Golf Dorval par le titre « Résolution pour la gouvernance de l'organisme à but non lucratif Golf Dorval », en enlevant le préambule et en enlevant le quatrième paragraphe de la résolution.

L'amendement est soumis au vote.

Madame la conseillère Nicole Duchastel ainsi que messieurs les conseillers Paul Trudeau, Pascal Brault, Robert Lesage et Jean-François Leroux votent à l'unanimité en faveur de l'amendement.

La proposition principale telle qu'amendée est soumise au vote.

Madame la conseillère Nicole Duchastel ainsi que messieurs les conseillers Paul Trudeau, Pascal Brault, Robert Lesage et Jean-François Leroux votent à l'unanimité en faveur de la proposition principale telle qu'amendée.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

1. Que les états financiers du Golf Dorval soient publiés annuellement sur le site internet de la Cité de Dorval;
2. Que la liste des membres du conseil d'administration du Golf Dorval soit mise à jour et publiée sur le site internet de la Cité de Dorval;
3. Que toute modification par résolution approuvée par le conseil d'administration sur la composition du conseil d'administration soit publiée sur le site internet de la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM2408 392

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit et elle est levée à 23 h 13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE

